

## FONCTIONNEMENT DU CLUB SUBAQUATIQUE DU LEMAN

Toutes les anciennes dispositions sont abrogées.

APPLICABLES A COMPTER DU 01 février 2022

Ces dispositions pourront être modifiées par le comité et doivent être respectées par le D.P. sous son entière responsabilité.

### 1 - REGLES RELATIVES AUX PLONGEES

#### **A/ Plongées du jeudi, RDV 18H30 au club, départ du bateau 19H00.**

Elles ne sont ouvertes qu'aux plongeurs justifiant au minimum d'un N2, PA-20 ou PE-40, licenciés avec un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques (CACI) en cours de validité. Les plongeurs d'un niveau inférieur ne sont pas acceptés afin de permettre aux PE 60, N3, N4, E2, E3 et E4 d'évoluer dans l'espace de 0 à 60 mètres, aux N2 et PE-40 d'évoluer dans l'espace de 0 à 40 mètres et au N2 et PA 20 d'évoluer dans l'espace 0 à 20 mètres en autonomie.

Par exception les plongeurs d'un niveau inférieur sont acceptés le premier jeudi de chaque mois, sur la période de plongée de jour (du passage à l'heure d'été au 31 août).

Elles peuvent être ouvertes à tous sur décision exceptionnelle du comité.

Les limites d'évolution sont décidées par le DP dans le respect des dispositions du code du sport et de la réglementation du Léman (règlement particulier de police).

Lorsque la plongée du jeudi est de nuit, les règles de la plongée de nuit s'appliquent voir la section C.

#### **B/ Plongées du dimanche, RDV 8H30 au club, départ bateau 9H00.**

Elles sont ouvertes à tous les plongeurs licenciés avec un CACI en cours de validité.

Les limites d'évolution sont fixées par le DP dans le respect des dispositions du code du sport et de la réglementation du Léman (règlement particulier de police).

#### **C/ Plongées de nuit.**

Sont considérées comme plongées de nuit les plongées du jeudi soir pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et le dernier jeudi qui précède le passage à l'heure d'été.

Strict respect des dispositions du code du sport et de la réglementation du lac Léman, en particulier relative à la signalisation des plongeurs.

Vérification de l'armement nuit du bateau et du projecteur supplémentaire. Projecteur sur le bord si la plongée se fait du bord.

Vérification impérative de la météo avant la plongée.

Briefing adapté à la plongée de nuit avec rappel des signes spécifiques.

**Équipement de nuit :**

Une lampe et une lampe flash (qui peut être remplacée par une lampe de secours) par plongeur et chaque palanquée a à minima une lampe de secours en sus par palanquée.

**Profondeurs d'évolutions de nuit :**

Si la palanquée est composée de PA (au minimum N3), profondeur maximale absolue : 40 mètres si plongées du bateau ; peut être réduite si plongée du bord, en fonction du site afin de pouvoir intervenir rapidement.

Si la palanquée est composée de PA 40 (N4) / PE 40 (N2), profondeur maximale absolue : 30 m, sauf si le PE 40 justifie du cursus CSL « plongée de nuit dans l'espace 0 - 40m ».

Palanquées de trois plongeurs maximum (deux quand cela est possible).

Le Directeur de Plongée peut autoriser des plongeurs N2 ou PA-20 à plonger en autonomie aux conditions suivantes :

- Plongeurs ayant déjà plongé de nuit en lac au club.
- Équipe de deux plongeurs maximums.
- Profondeur maximale absolue : 15 mètres plongées bateau, peut être réduit en cas de plongées du bord.
- Si les 2 plongeurs attestent de leur cursus CSL « plongée de nuit en autonomie », le DP peut les autoriser à plonger à 20m en autonomie, et à 40 m encadrés par un N4 / GP.

**Cursus CSL « plongée de nuit dans l'espace 0 – 40m » et Cursus « plongée de nuit en autonomie dans l'espace 0-20m » :**

Contenu :

- le matériel et la communication en autonomie de nuit
- remontée contrôlée, assistance, palier pleine eau et retour au bord

**Formateur** : E3 licencié au club, sur autorisation et supervision du président **et** du directeur technique ou son adjoint.

**Justification** : Informer le Président et mention sur le carnet de plongée ou passeport, à présenter au DP lors de chaque plongée de nuit.

## **D/ Plongées aux mélanges, règles applicables :**

La plongée aux mélanges est ouverte à toute personne licenciée ayant les qualifications et certificats médicaux requis.

Strict respect des dispositions du code du sport et de la réglementation du lac Léman.

Il appartient à chaque plongeur utilisateur d'un mélange de se signaler auprès du DP en communiquant à celui-ci son mélange et sa PMU en retenant une PPO<sub>2</sub> max de 1,6 bars (1,4 bars recommandé).

Le DP note les paramètres sur la feuille de sécurité et les rappelle lors de consignes précédant la mise à l'eau.

L'utilisation ou la présence d'un bateau avec pilote en permanence est obligatoire pour toute plongée au TRIMIX, ainsi qu'une ligne lestée de descente et de remontée pouvant également être utilisée pour la décompression.

### **Gonflage des mélanges**

Le mélange NITROX fond par défaut du club est le NX32, pour tout autre mélange, faire une demande avant le gonflage.

Pas de gonflage air entre deux gonflages NITROX pour garder un taux d'oxygène proche de 32%.

Tous les gonflages au TRIMIX et NITROX ou oxygène avec utilisation de la lyre et manipulation d'oxygène pur se feront en présence de **2 gonfleurs habilités lyre minimum**. Dans ce cas l'accès au local technique est strictement interdit.

Le gonflage des blocs NITROX de décompression et d'oxygène sera fait deux fois par mois, le planning sera fait lors des réunions du Comité. Du fait de dangerosité de la manipulation de l'oxygène et par mesure de sécurité les gonflages seront faits après les plongées en respectant les règles énoncées ci-dessus. Suivant le nombre de blocs à gonfler ils pourront être soit gonflés le jour même, soit déposés le jeudi soir ou le dimanche matin et récupéré au le dimanche ou jeudi suivant le planning validé lors du Comité. En cas de gonflage en dehors les horaires, toujours par des gonfleurs habilités, le président doit être impérativement prévenu.

Le gonflage des blocs TRIMIX seront fait en fonction du planning des plongées TRIMIX. La facturation du gaz sera faite en fonction du tarif en vigueur, voir le document sur les tarifs.

Le gonflage TRIMIX est uniquement autorisé pour des plongées organisées au club ou par le club. Une dérogation peut être accordée par le Président, uniquement si la plongée se déroule en structure et respecte le code du sport. Le demandeur devra préalablement remplir et signer une attestation selon modèle du club justifiant que le plongeur s'engage à utiliser le mélange réalisé au club dans le cadre d'une plongée au sein d'une structure (association ou SCA) avec strict respect du code du sport. Le président reste en tout état de cause seul habilité à accepter ou non la demande de gonflage dérogatoire.

Chaque plongeur analyse son bloc « mélange » (identifié comme tel) et reporte les informations réglementaires sur ses blocs et le registre de gonflage NITROX avant de plonger.

### **Décompression aux mélanges :**

Les tables de décompression NITROX sont sur chaque bateau et il appartient au DP de les prendre avec lui en cas de plongée NITROX du bord. Une copie est disponible dans les sacs premiers secours. Si le mélange ne correspond pas à celui indiqué par les tables, utiliser la table ayant le mélange en oxygène juste en dessous (ex, si le bloc a un NX33, prendre la table NX32).

Les plongeurs NITROX doivent informer le DP de leur mode de décompression qui le note sur la fiche de sécurité, Air ou NITROX.

Les plongeurs doivent veiller à ce que les réglages de décompression de leur ordinateur correspondent au mélange respiré (air ou NITROX), ou utiliser un mode de décompression plus conservateur.

Le NITROX pourra être utilisé par les cadres habilités lors des formations organisées par le club, dans le respect des dispositions légales et dès lors que cette utilisation n'est pas incompatible avec le profil de plongée prévu.

Chaque palanquée TRIMIX devra fournir au DP une copie de la ou des planifications de plongées prévues (Run-Time).

### **Matériel « mélanges » :**

Ne jamais mélanger les blocs AIR, NITROX, OXYGENE et TRIMIX

Un bloc ayant une robinetterie ISO (I ou F) ou DIN est considéré comme air (maxi NX40), quelle que soit la nature du gaz pouvant être chargé.

Un bloc ayant une robinetterie M 26 est considéré en service oxygène ou Groupe 1. Une exception est faite pour les blocs des recycleurs en robinetterie DIN (volume maximum de 5,0L) qui sont également considérés en service oxygène s'ils ont un marquage « NITROX ».

Les blocs dit OXY Clean (Group 1) devant être complété avec de l'air ou du NITROX doivent obligatoirement utiliser la sortie surfiltrée.

Ne jamais les mettre en communication sur la rampe de gonflage.

Tous les blocs mélanges doivent être identifiés.

Les blocs NITROX doivent être rangés dans le casier NITROX, s'ils sont vides attacher l'étiquette « vide » sur la robinetterie.

Les blocs TRIMIX et oxygène peuvent être stockés temporairement au club mais un dispositif (type scotch) devra être placé sur les robinets et sorties de gaz avec la mention « NITROX », « TRIMIX » ou « Oxygène »

Ne pas utiliser de graisse « classique » sur les blocs NITROX, TRIMIX et oxygène.

**E/ Rappel : aucune plongée utilisant les moyens et matériels du club n'est autorisée en dehors de celles citées ci-dessus.**

Exception faite des plongées techniques relatives aux formations du club organisées et validées par le comité et des plongées exceptionnelles organisées et validées en amont par le comité.

**F/ Sécurité générale, météo, bateaux :**

Sortie du bateau en cas d'avis de coup de vent : toute sortie du bateau et toute plongée sont interdites lorsque les feux d'avis de coup de vent ou tempête fonctionnent à 90 tours par minute.

Lorsque les feux tournent à 40 coups/minute, le DP peut décider d'annuler la plongée s'il estime que les conditions météo ne sont pas compatibles avec les règles de sécurité.

Capacité maximum des bateaux, y compris le pilote :

- Haliotis : 19 personnes
- Grenouille : 14 personnes.

**G/ Matériel**

Les détendeurs air et les gilets du club ne peuvent pas être utilisés au-delà de 40 mètres, à l'exception des détendeurs utilisés pour les décompressions des plongées TRIMIX.

Avant toute plongée, chaque utilisateur d'un détendeur du club doit procéder à sa désinfection. Le matériel nécessaire est à disposition au local de la piscine de Thonon ou au club.

Lorsque les membres du club laissent leurs blocs personnels au club, ils acceptent que le club utilise ces blocs en cas de besoin lors des plongées club, à charge pour le club de regonfler les blocs après utilisation.

Le reste du matériel ne doit pas être laissé au club, sauf avis contraire du DP ou du responsable de formation.

Avant toute plongée, chaque utilisateur de blocs doit vérifier sa pression.

Après chaque plongée déposer les blocs à côté du local compresseur.

Les combinaisons seront rincées et retournées (prête à être enfilées).

Celui qui emprunte du matériel en est responsable en cas de perte, de détérioration ou de vol. Les frais de réparation ou de remplacement du matériel confié lui incomberont donc.

Le matériel utilisé lors des entraînements doit être pris en charge par chaque membre au début de la séance au local où il est entreposé et restitué au même endroit.

## **2 – Adhésion**

### **A/ Adhésion**

L'adhésion est valable du 1 janvier au 31 décembre de l'année, doit être joint à celle-ci :

- Une photocopie des diplômes hors du CSL
- Une autorisation parentale de pratiquer et de diffusion des images pour les mineurs
- Le règlement de l'adhésion

Il faut une licence fédérale pour adhérer au CSL, celle-ci peut être délivrée par le CSL au moment de l'adhésion.

Toute demande de licence doit être jointe d'un certificat médical (CACI) daté de moins de 3 mois au jour de la demande.

Pour les pratiquants apnée ou NAP, le renouvellement de licence et d'adhésion doit être effectué lors de chaque nouvelle saison (15 septembre de chaque année)

### **Coût de l'adhésion :**

Le coût de l'adhésion est fixé chaque année par le comité. Un document spécifique est publié chaque année.

### **Réductions adhésion**

La pratique de plusieurs activités par un même membre ne donne pas droit à remise sur les forfaits.

Les enfants payent demi-cotisation et demi-forfait jusqu' à 18 ans.

Le conjoint (personne vivant à la même adresse ou mariée ou pacsée) paye une demi-cotisation dans tous les cas et un demi-forfait si les deux conjoints pratiquent la même discipline.

Pour les membres qui ont 65 ans révolus au moment de l'inscription : ½ tarif cotis et ½ forfait possible s'ils le souhaitent

### **Tarif matériel et gaz**

Les tarifs de location du matériel, du bateau ainsi que celui de l'hélium sont fixés chaque année par le comité. Un document spécifique est publié chaque année.

## Us et Coutumes du club

### Compétence : Sécurité spécifique au CSL, lors de plongée à l'air ou NITROX

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Connaître les plans de secours du club	Information sur les différences entre les plans	Connaître leur emplacement et être capable de les mettre en œuvre
Le matériel de secours	Présentation du contenu du matériel et de son positionnement	Aider à sa mise en place, à son utilisation et à son rangement
Le matériel d'alerte	Le téléphone, la VHF et les interlocuteurs	Savoir donner l'alerte, lors d'une plongée au CSL
Le pendeur	Emplacement	Mise en place sur les 2 bateaux
La perte en palanquée	Info spécifique sur la visibilité en lac	360° et remontée sans délai à vitesse contrôlée. Les paliers seront effectués si nécessaire et le parachute sera sorti.
Porter une étanche et l'assistance	Se baser sur le cursus du MFT	Obligation d'avoir suivi une formation avant de plonger en étanche
Le givrage	En l'absence de concertation préalable, réagir comme une panne d'air.	Prendre conscience que ce n'est pas une urgence absolue.
Incident au palier	Malaise, panne d'air imminente	Envoyer deux parachutes, côte à côte ou si un seul : tirer par à coup ou un parachute jaune.



# Je suis plongeur au CSL



J'arrive au club à l'heure. Si j'arrive en avance, je prépare mon matériel et je laisse le DP préparer ses affaires. Quand il est prêt, je viens m'inscrire et lui présente spontanément ma licence et mon certificat médical. Je lui signale toute situation particulière.



Je paie la plongée et le prêt du matériel au responsable matériel. Je lui donne les numéros du matériel que j'empreinte.



Si j'empreinte des détendeurs du club, je n'oublie pas de les désinfecter avant la plongée à l'aide du bac noir et des produits mis à disposition.



Je vérifie que la valise de secours est complète. J'indique au responsable matériel le numéro de la valise, la pression du bloc d'O2. Je charge la valise de secours et le DAE sur le bateau. Si je ne sais pas le faire, je me forme en assistant la personne qui le fait.



Je vérifie le bloc de secours. Je donne le numéro du bloc, la pression et du numéro du détendeur au responsable matériel puis je le charge dans le bateau. Si je ne sais pas le faire, je me forme en assistant la personne qui le fait.



Je charge mon matériel en attachant bien mon bloc, en vérifiant qu'il ne me manque rien et en veillant à ne pas laisser traîner mes affaires fragiles.



J'aide au départ du bateau (amarres, pare-battages, je dégage la visibilité arrière pour les manœuvres)



J'aide à la mise en place du mouillage si je sais le faire ou je le fais avec une personne expérimentée.



J'écoute et je me tais pendant que le DP donne ses consignes et l'ordre de mise à l'eau des palanquées. Au moindre doute je fais préciser les choses que je n'ai pas comprises.



Je dialogue avec ma palanquée pour planifier et organiser ma plongée dans le respect des consignes du DP ou j'écoute ce que me dit mon guide de palanquée. Je donne au DP mes paramètres prévus s'il me le demande.



J'aide les autres à s'équiper s'ils plongent avant moi, et je veille à ce que la mise à l'eau se fasse sans danger. Quand le DP me demande de me mettre à l'eau, j'essaie de le faire sans délai. Sinon je l'informe que je ne suis pas prêt.



Avant ou après ma plongée je veille à la sécurité de tous, en surveillant les palanquées immergées, en veillant si des bateaux s'approchent trop près du notre.



Je remonte avec mon masque en place et mon détendeur en bouche, je demande de l'aide ou j'aide si besoin (lac agité, maux de dos...) si je remonte dans les premiers je range mon bloc en veillant à l'attacher loin du point de sortie d'eau. Je donne mes paramètres de plongée au DP.



J'aide le pilote en me positionnant soit à l'avant du bateau, soit sur les côtés ou à l'arrière selon les besoins et je me tiens prêt si je dois intervenir pendant les manœuvres.



Je décharge rapidement mon matériel et j'aide les plongeurs qui en ont besoin (jeunes, débutants, seniors...). Je participe au désarmement du bateau et à sa fermeture.



Je déséquipe mon bloc avant de me changer et je le place sans délai pour qu'il soit gonflé. Je range complètement et correctement le matériel qui appartient au club.



Après la douche je passe la raclette dans les douches et vestiaires, je donne si besoin un coup de ménage aux toilettes.

*Et si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser...*



**Bonne plongée.**

Le président,

le secrétaire,